

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 janvier 2024

### PROCES VERBAL

**Mme le Maire**

Chers collègues bonsoir.  
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Mme Florence LABOUREE**

**Étaient présents :**

M. LIMA Emmanuel, M. ARGAUT Jean-Pierre, M. André MAITROT, Mme ROTH Michèle, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, JOSSO Gorete, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, MM. BOSSAERT Renaud, GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents représentés :**

Mme LEROY Marie-Pierre  
mandataire Mme ROTH Michèle

Mme ERCAN Meryam  
mandataire Mme LEDOUBLE Catherine

M. LAROCHE Sébastien  
mandataire M. CORNEVIN Jean-Pierre

**Étaient absents :**

Mme SAINT-DIZIER Virginie  
M. NOEL Cédric

**Mme le Maire**

Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.

Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2023. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Avant de commencer, je voudrais vous donner la date du prochain Conseil municipal, il se tiendra le 26 mars 2024.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

#### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

#### Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Comme à chaque fois, nous n'avons pas la même lecture des données que vous présentez.

Vos orientations budgétaires se traduisent systématiquement par une prudence excessive qui nous fait passer à côté de projets innovants et qui surtout répondraient aux enjeux d'avenir. En 2021, c'était le COVID pour lequel il fallait faire preuve de prudence. En 2022, il y avait la guerre en Ukraine. Cette année, c'est l'augmentation du coût de l'électricité à venir et celle des aliments pour la restauration scolaire.

Alors certes, ces éléments doivent être bien évidemment pris en compte, mais parallèlement, je vous fais remarquer que l'augmentation des bases d'imposition de ces dernières années, est telle qu'elle compense largement les augmentations que vous mettez en avant pour justifier ce que nous qualifions, une fois de plus, de prudence excessive.

Par exemple, pour 2024, vous mettez un surcoût de la facture d'électricité que vous estimez à 217 000 € par rapport au budget primitif de 2023. Or, rien que l'augmentation des bases de fiscalité 2024, va rapporter au budget de notre commune, 320 000 €. Et, si l'on prend en compte l'augmentation des bases depuis 2022, c'est 840 000 euros de plus.

Il y a donc du grain à moudre, et cela, d'autant plus que l'endettement de la commune, comme vous l'avez rappelé, est extrêmement faible, 79,80 euros par habitant. Et même avec un emprunt de 2 millions d'euros que nous allons contracter pour la construction de la crèche, nous restons largement sous la moyenne des villes de la même strate.

Ces sont des éléments d'analyse qui nous font regretter par exemple l'occasion manquée du bus en accès libre pour les jeunes dryats, on y revient régulièrement, mais on ne comprend pas pourquoi on n'a pas été jusqu'à la gratuité pendant les vacances scolaires, ça serait tellement mieux et ça ne coûterait que 20 000 € de plus par an.

Nous ne comprenons pas cette frilosité, alors que l'accès libre-service nous tendait la main comme une évidence. Nous vous proposons d'ailleurs d'y réfléchir pour le budget 2024 et dans le cadre des orientations budgétaires, on estime que c'est possible et c'est une proposition que l'on vous refait.

Nous avons une autre proposition, que nous pouvons qualifier de bon sens. Nous avons demandé depuis le début du mandat, de mettre fin à la course folle d'artificialisation des sols de la ZAC d'Echenilly soit les 52 ha de terres cultivées vouées à l'artificialisation. Nous pouvons encore sauver quelques dizaines d'hectares, il est encore temps et je pense d'ailleurs que pour se conformer au SCOT vous allez ou nous allons devoir réviser la superficie de la ZAC d'Echenilly.

Dans ce rapport, vous mettez l'accent sur l'augmentation du prix de l'alimentation de la restauration scolaire, que vous estimez à 15 000 € pour 2024. Et bien, face à la nécessité de favoriser l'agriculture bio, face à la difficulté qu'il y a de s'installer pour faire de l'agriculture biologique sur notre territoire, ce qui se vérifie d'ailleurs, parce qu'il n'y a que 6 maraîchers bio sur Troyes Champagne Métropole, nous vous demandons de mettre un terme à cette artificialisation d'Echenilly et de travailler un nouveau projet favorisant l'installation de

maraîchers en agriculture biologique. Afin notamment de fournir notre restauration scolaire en légumes et fruits bio en circuit court. Et c'est parfaitement possible en partenariat avec la SAFER, j'ai vérifié.

Pour conclure, nous pensons que votre excès de prudence fait que nous nous dirigeons vers une dette écologique qu'il nous sera impossible d'éponger alors que nous avons vraiment la possibilité de faire autrement. Je vous remercie.

**Madame le Maire**

Merci. Y'a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Monsieur Florent BALLANFAT**

À la lecture du document d'orientations budgétaires, on constate sans surprise qu'il est bien dans la lignée des précédents et que l'une des rares traces que l'on peut trouver d'une prise en compte des besoins sociaux des dryates et des dryats, c'est l'enveloppe supplémentaire qui est allouée au CCAS.

Nous nous rejoignons sur le fait que cela permet de financer la prise en charge pour les jeunes, de leur abonnement TCAT, qui leur permet de se déplacer, qu'ils soient scolarisés ou non. Mais de toute façon, l'action du CCAS, ça ne doit pas se limiter à permettre de financer l'accès à des services publics locaux sur lesquels il faut réviser les prix.

C'est d'ailleurs pour cela que nous militons, pour créer un droit d'accès équitable pour tous aux services publics, qui sont de la responsabilité de la commune, en réduisant leurs tarifs notamment en les adaptant aux capacités financières des habitants. La réduction des tarifs de la cantine, par exemple, nous paraîtrait être une piste à explorer, même si cela nous mènerait à une faible réduction des recettes. Merci.

**Madame le Maire**

Merci, Monsieur BALLANFAT.

**Madame Patricia ROGE**

Juste un petit mot à rajouter suite à ce que disait Monsieur BALLANFAT. C'est vrai que la politique sociale, ce n'est pas forcément de l'aide sociale.

Ces 10 000 € ils sont faits pourquoi ? Si c'est une somme qui va permettre de développer des choses, ça ne représente pas beaucoup, même pas un euro par habitant.

Donc, soit on fait vraiment quelque chose, on innove, je ne sais pas où on en est avec les seniors, mais je pense qu'il y a des besoins importants pour une politique sociale globale qui ne soit pas forcément de l'aide sociale. Et 10 000 € finalement, c'est une petite somme ou une grosse somme, mais on ne sait pas trop à quoi ça correspond.

### **Madame le Maire**

Je vais essayer de répondre dans l'ordre. Sans surprise, Monsieur CORNEVIN, vous me trouvez trop prudente, bon, on en a déjà parlé.

Vous avez évoqué rapidement la hausse de l'électricité, vous avez oublié la hausse du gaz depuis 2022. Vous m'avez parlé de hausse de la fiscalité, mais en parallèle, il faut bien mettre également la hausse des prix du gaz qui au final vient à peu près neutraliser la recette supplémentaire.

Vous nous réclamez l'accès libre aux bus pour les jeunes, je vous rappelle que nous avons mis en place la gratuité du bus scolaire pour les collégiens et lycéens et c'est un dispositif qui fonctionne bien.

Je vais peut-être faire un écart pour répondre plus largement sur la politique sociale, Madame ROGE, l'enveloppe supplémentaire que nous avons prévue d'allouer au CCAS permettra justement de pérenniser les actions mises en place et de répondre plus largement à la demande.

L'idée, c'est d'essayer de valoriser les dispositifs nouveaux que nous avons mis en place et de faire en sorte qu'ils soient encore plus utilisés par les dryats, donc, à destination des seniors, le bus pour les collégiens et lycéens et puis l'aide à la complémentaire santé.

Ensuite, en ce qui concerne la ZAC d'Echenilly, 2 points : le premier concerne la réduction du périmètre. Effectivement, nous avons entamé une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, comme toutes les autres communes de France. Nous allons devoir nous mettre en compatibilité avec la version en cours du SCOT, qui elle-même est compatible avec le SRADET qui va être modifié à la fin de l'année, donc il y aura une nouvelle modification du

SCOT qui va encore amener une autre modification de nos documents d'urbanisme, avec pour objectif de réduire les surfaces constructibles.

Donc, comme toutes les autres communes de France, nous allons bien évidemment travailler dans ce sens-là et nous serons amenés à réduire le périmètre de la ZAC. Des échanges vont démarrer sur le sujet bientôt, puisque le cabinet qui va nous accompagner a été maintenant désigné. Nous allons pouvoir démarrer cette réflexion ensemble prochainement puisque vous faites partie, Monsieur CORNEVIN, de la commission urbanisme. Nous aurons l'occasion d'échanger sur le sujet plus largement, en son sein.

Quant au maraîchage, je voudrais vous préciser 2 points, le premier c'est que nous travaillons déjà avec une ferme locale pour l'approvisionnement de nos cantines. Le second, c'est que Troyes Champagne Métropole est en train de mettre en place un espace test de maraîchage du côté de Saint-Pouange, dont le but sera également de pouvoir approvisionner les restaurations scolaires, mais aussi, de développer la formation de maraîchers et d'inciter certains aubois à se lancer dans cette voie. Pour l'instant, c'est à la phase embryonnaire. Mais les choses vont évoluer prochainement.

Enfin, Monsieur BALLANFAT, vous me parlez de réduire les tarifs de notre restauration scolaire. Je voudrais vous rappeler tout d'abord, que nous avons la particularité d'avoir un périscolaire gratuit, ce qui est assez rare et nous avons des tarifs qui sont parmi les plus bas de l'agglomération.

### **Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**

Vous dites que vous avez réalisé la gratuité dans les transports scolaires pour les collégiens, mais ce n'est pas l'accès libre. On a bien vu qu'il y a une attente, puisqu'il y a pas mal de gens qui ont souscrit l'abonnement. Ce qui veut dire quand même qu'il y avait une attente et on peut vous dire que si demain vous mettez en place l'accès libre complet y compris pendant les vacances scolaires, il y aura un nouveau mouvement parce que ça freine beaucoup de gens le fait de ne pas avoir la gratuité pendant les vacances. Ils préfèrent prendre leur abonnement par eux-mêmes et prendre l'abonnement y compris avec les vacances scolaires et donc là on aurait véritablement un accès libre.

Concernant Echenilly, nous, on avait porté ça dans notre projet, finalement, on ne s'était pas trompé. On voyait bien que c'est une aberration cette artificialisation. Si on revient en arrière grâce à la loi climat, c'est parfait.

Toujours est-il qu'il doit y avoir des terres qui se libèrent, donc je ne sais si à TCM, ils envisagent d'explorer et de faciliter l'accès et l'installation des maraîchers bio mais toujours est-il que nous on a des terres disponibles enfin, je l'espère. Et là où il y a une volonté, il y a un chemin et ça serait bien que Saint André les Vergers renoue avec son identité de maraîchage.

#### **Madame le Maire**

Sauf que les terres dont vous parlez sont pour l'instant, pour la plupart, exploitées. Donc elles continueront d'être exploitées comme elles le sont aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, l'idée dans l'immédiat, c'est déjà de permettre aux maraîchers qui sont installés de vivre correctement.

**Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.**

#### **ACTION SOCIAL EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION D'ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

#### **PERSONNEL COMMUNAL – COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNEE 2022 – NOTE DE PRESENTATION**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

#### **Monsieur Florent BALLANFAT**

C'est un document qui est très intéressant et très complet. Dans les constats, je me suis étonné du fait qu'il n'y a pas d'assistant de prévention à Saint André, et qu'il n'y a pas de dépense sur la prévention, sécurité et l'amélioration des conditions de travail. J'aurais voulu savoir si c'est peut-être ailleurs et si ça n'a pas été constaté par le Centre de Gestion ?

Et puis une petite question par rapport à l'aide à la complémentaire santé. Ça se fait par quel biais ? C'est un conventionnement avec une

mutuelle ou un organisme ou c'est une participation pour les contrats labélisés ?

#### **Madame le Maire**

Je vais donner la parole à Madame la Directrice pour les éléments techniques.

#### **Madame Florence LABOUREE**

Je vais répondre sur les points techniques. Effectivement, je l'avais souligné en CST, ce document statistique est élaboré en lien avec le Centre de gestion c'est-à-dire qu'on va saisir un certain nombre de d'informations qui sont ensuite reprises et « moulinées » pour faire ce document.

Il y a effectivement deux erreurs qui concernent les assistants de prévention, parce ce que nous avons bien des assistants prévention. En 2022, il y en avait 2. Actuellement, nous n'en avons plus qu'un et nous sommes en train de recruter le deuxième.

Concernant les dépenses en faveur de la prévention et des conditions de travail, on en fait tous les ans, je peux vous donner quelques exemples pour l'année 2022 : on a aménagé complètement un bureau pour un de nos agents qui est reconnu RQTH, donc on a acheté un bureau spécifique et une chaise. On a également renouvelé, à titre d'exemple, le matériel informatique de la mairie, alors ce n'est pas le changement des postes informatiques en tant que tel qui est intéressant, mais surtout l'équipement de tous les agents d'écrans de grande taille, d'un double écran et avec un système réglable en hauteur qui permet d'améliorer sensiblement les conditions de travail. C'est qu'un exemple parmi d'autres, mais ça représente déjà une dépense de 12 000 €.

Donc tous les ans, on fait des aménagements de postes de travail en lien avec la médecine professionnelle et en général, on essaie plutôt de cibler sur un service sauf quand il y a vraiment une situation individuelle à régler tout de suite.

Mais sinon on préfère mettre une enveloppe plus conséquente sur un service pour pas avoir à y revenir plus tard.

#### **Madame le Maire**

Je vais juste préciser que RQTH signifie Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

**PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE**

*(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)*

**Vote : unanimité**

**ECOLE MUNICIPALE DES ARTS ET LOISIRS (EMAL) – DEMANDE DE REDUCTION DE FACTURATION**

*(Lecture du rapport par Mme Sylvie QUINTART)*

**Vote : unanimité**

**CIMETIERE COMMUNAL – MISE A JOUR DES TARIFS DES CONCESSIONS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Monsieur Florent BALLANFAT**

Juste une petite remarque. Je note bien que tous les ans on s’aligne sur les tarifs de TCM, mais on dit qu’au niveau de la commune on n’augmente pas les tarifs des services publics et donc c’est un service et malheureusement, on l’augmente donc c’est un peu dommage.

**Madame le Maire**

Oui, on s’aligne sur Troyes Champagne métropole, sachant qu’on a de plus en plus de demandes pour des incinérations plutôt que des concessions ordinaires et ces tarifs-là ne sont pas impactés.

Après, on n’a pas vraiment beaucoup de place disponible au cimetière non plus. Je ne vous cache pas que ça va rester vraiment quelque chose qui est à la marge.

**Madame Patricia ROGE**

On est dans une société où la mort coûte cher par rapport à la naissance.

**Vote : unanimité**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DES CHATS ET CHIENS ERRANTS – SERVICE COMMUN TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

*(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)*

**Vote : unanimité**

**RENFORCEMENT DE L’INSTALLATION COMMUNALE D’ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE THIERS – FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Vote : unanimité**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 231 – RUE DES VIEUX CORTINS – PRECISIONS CONCERNANT LA TVA**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre TRIAULAIRE)*

**Vote : unanimité**

**ACQUISITION DES PARCELLES DE BOIS CLASSES CADASTREES EN SECTION BB N°200, 201, 205, 206 ET 207 - RECTIFICATION**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

**ACQUISITION DES PARCELLES DE BOIS CADASTREES EN SECTION BB N°179 ET N°141 – LIEUDIT « LES BARBEREAUX »**

*(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)*

**Vote : unanimité**

**ACQUISITION DES PARCELLES DE BOIS CLASSES CADASTREES EN SECTION BI N°402, N°458, N°421, N°455, N°326, N°330 ET N°333**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : unanimité**

**EXAMEN DES RAPPORTS D'EVALUATION ADOPTES  
LE 14 DECEMBRE 2023 PAR LA COMMISSION  
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES ET  
RESSOURCES TRANSFEREES**

*(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)*

**Vote : unanimité**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE  
DONNEE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE  
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Le conseil municipal prend acte de ce  
rapport.**

**Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à vous.  
La séance est levée. Bonne soirée.

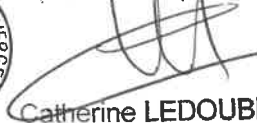
**FIN DE LA SEANCE A 20H35**

La Secrétaire de Séance,

**Mme Olympe PAGLIA**



Le Maire



Catherine LEDOUBLE